



POLITIQUE

DROITS HUMAINS

DATE DE MISE EN APPLICATION : 01/01/2025

Crédit Mutuel
ARKEA

DE NOUVEAUX LIENS POUR CHANGER DEMAIN

PRÉAMBULE

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est un groupe bancaire coopératif et mutualiste. En devenant la première banque française à adopter une raison d'être en 2020, le Crédit Mutuel Arkéa a voulu redéfinir le sens profond qu'il donne à ses métiers, à son activité et à la manière dont il définit son utilité vis-à-vis de la société et de la planète.

La Raison d'Être du Crédit Mutuel Arkéa exprime l'ambition et le sens du projet collectif du groupe au service de ses collaborateurs, de ses clients et de l'ensemble de ses parties prenantes. Cette Raison

d'Être est au fondement de ses valeurs et de sa mission.

L'adoption de la qualité d'entreprise à mission en 2022 s'inscrit dans la continuité de la définition de la Raison d'Être. Un statut qui confirme publiquement les valeurs mutualistes du Crédit Mutuel Arkéa : une banque au service de l'humain, des territoires et du financement de l'économie réelle. Cette démarche sociale, sociétale et environnementale s'inscrit au cœur même de la stratégie du groupe qui entend soutenir une performance globale, à la fois financière et extra-financière.

Ces valeurs qui constituent l'ADN du Crédit Mutuel Arkéa se traduisent naturellement par une **attention renforcée au respect des droits humains**. Les instances de gouvernance du Crédit Mutuel Arkéa sont impliquées dans la définition et le suivi des engagements en la matière. Dans le cadre du devoir de vigilance, le plan de vigilance du groupe, qui intègre un volet sur les droits humains et la santé-sécurité, est validé par le Comité Exécutif du Crédit Mutuel Arkéa. Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa est également formé et sensibilisé à ces enjeux. Cette évaluation annuelle, validée par les instances de gouvernance, doit contribuer à l'amélioration continue de la présente politique et des dispositifs opérationnels en vigueur.

LA RAISON D'ÊTRE

Nous voulons être acteur d'un monde qui se conçoit sur le long terme et prend en compte les grands enjeux sociétaux et environnementaux de notre planète pour les prochaines générations. Nous y contribuons en pratiquant une finance au service des territoires et de leurs acteurs, qui s'inscrit dans la durée et aide chacun à se réaliser. À cette fin, nous avons fait le choix d'être une banque coopérative et collaborative qui favorise un partage équilibré de la valeur avec ses sociétaires, clients, salariés, partenaires et territoires. **Une entreprise solidaire, éthique et inclusive**, qui est attentive au respect de son environnement. Au quotidien, nous développons, en collaboration avec nos parties prenantes, des solutions innovantes pour accompagner nos sociétaires et clients dans leurs projets de vie et répondre à leurs aspirations.

En cohérence avec les actions menées par les Etats, les entreprises ont un rôle clé à jouer pour défendre et promouvoir les droits humains auprès de leurs collaborateurs et clients directs ainsi que dans leurs relations d'affaires. En tant qu'acteur économique, proche de ses parties prenantes et profondément ancré dans les territoires, **le Crédit Mutuel Arkéa reconnaît sa responsabilité en matière de respect et de promotion des droits humains**.

SOMMAIRE

1 Ambitions 5

5 TRAITÉS ET TEXTES DE RÉFÉRENCE INTERNATIONAUX

5 PRINCIPES DIRECTEURS

2 Périmètre 7

3 Droits humains et sphère d'influence 8

8 SPHÈRE D'INFLUENCE

4 Intégration des enjeux des droits humains dans les activités financières 10

10 ÉVALUATION DES PRINCIPALES POTENTIELLES INCIDENCES
NÉGATIVES AU NIVEAU GROUPE

11 DISPOSITIFS D'ATTÉNUATION AU NIVEAU GROUPE

12 DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES À LA GESTION D'ACTIFS

13 DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES AU CAPITAL-INVESTISSEMENT

14 DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES AUX INVESTISSEMENTS
POUR COMPTE PROPRE

14 DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES AUX SERVICES BANCAIRES
ET D'ASSURANCE

15 DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT
AUX ENTREPRISES

5 Intégration des enjeux de droits humains dans la gestion des ressources humaines du groupe 15

15 ÉVALUATION DES PRINCIPALES POTENTIELLES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES DROITS HUMAINS

16 DISPOSITIFS D'ATTÉNUATION

6 Intégration des enjeux de droits humains dans les achats de produits et de prestations de services 17

17 ÉVALUATION DES PRINCIPALES POTENTIELLES INCIDENCES NÉGATIVES

18 DISPOSITIFS GÉNÉRAUX D'ATTÉNUATION

18 DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES EN LIEN AVEC LA CARTOGRAPHIE DES POTENTIELLES INCIDENCES NÉGATIVES

19 FORMATION DES ÉQUIPES EN CHARGE DES ACHATS

7 Mécanismes d'alerte 19

8 Validation et révision de la politique 20

1

AMBITIONS

A travers cette politique, le groupe Crédit Mutuel Arkéa confirme son engagement pérenne en faveur de la défense des droits humains. Le groupe Crédit Mutuel Arkéa reconnaît les principes et normes internationales qui visent à garantir des standards minimums en matière de droits humains.

TRAITÉS ET TEXTES DE RÉFÉRENCE INTERNATIONAUX

- ▶ La **Charte internationale des droits de l'Homme** constituée de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH - 1948)¹ et des deux Pactes internationaux :
 - ▶ le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturel (1966) ;
 - ▶ le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966) ;
- ▶ la **Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)**² relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998, amendée en 2022) et les conventions fondamentales de l'OIT ;
- ▶ la **Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones** (2007)³ ;
- ▶ la **Convention européenne des droits de l'Homme** (1953)⁴ ;
- ▶ la **Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne** (2000)⁵.

PRINCIPES DIRECTEURS

- ▶ Les **principes directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme** (UNGP : United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights) ou Principes de Ruggie : "protéger, respecter, réparer" ;
- ▶ les **lignes directrices des Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales** ;
- ▶ les **dix principes du Pacte mondial des Nations Unies**, relatifs aux droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

1 - <https://www.ohchr.org/fr/what-are-human-rights/international-bill-human-rights>

2 - https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/?p=NORMLEX.PUB.620:NO:P62_LIST_ENTRÉE_ID:2453911

<https://www.ilo.org/global/standards/introduction-to-international-labour-standards/conventions-and-recommendations/lang--fr/index.htm>

3 - https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP_F_web.pdf

4 - https://www.echr.coe.int/documents/d/echr/Convention_Instrument_FRA

5 - https://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf

Le Crédit Mutuel Arkéa s'organise pour renforcer en interne et auprès de sa sphère d'influence :

- ▶ l'intégration d'un processus de diligence raisonnable afin d'évaluer les potentielles incidences négatives sur les droits humains, les prévenir et le cas échéant les réparer ;
- ▶ la promotion des droits humains.

Ces engagements s'inscrivent dans la durée et dans une **démarche d'amélioration continue**.

Conscients que de tels enjeux nécessitent une action collective, le Crédit Mutuel Arkéa et ses filiales adhèrent et contribuent à des initiatives de place, en faveur d'une économie et d'une finance durables. Certaines d'entre elles intègrent spécifiquement des engagements

en faveur de la promotion des droits humains.

EXEMPLES D'ENGAGEMENTS ET D'INITIATIVES DE PLACE REJOINTS PAR **LE CRÉDIT MUTUEL ARKÉA**

PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES



Depuis 2015, le Crédit Mutuel Arkéa est engagé auprès de l'initiative de responsabilité sociétale du Global Compact des Nations Unies et de ses 10 principes autour des droits de l'Homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Dans ce cadre, le Crédit Mutuel Arkéa apporte sa contribution aux groupes de travail consacrés aux droits humains.

PRINCIPLES FOR RESPONSIBLE BANKING (PRB)



Le Crédit Mutuel Arkéa est devenu signataire des Principles for Responsible Banking (PRB) en 2021. Les PRB constituent un cadre international, établi par les Nations Unies, qui vise un alignement de la stratégie des acteurs signataires avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'Accord de Paris sur le climat.

INCLUSION ET MIXITÉ

Le Crédit Mutuel Arkéa prend part à différents groupes de travail portés par des initiatives de la place afin de promouvoir l'inclusion et la mixité et se saisir d'enjeux sociétaux, en cohérence avec un des cinq engagements de sa Raison d'être : *"s'engager pour l'inclusion et cultiver une relation de confiance durable avec tous nos sociétaires et clients, des précurseurs aux plus fragiles"*.

EXEMPLES D'ENGAGEMENTS ET D'INITIATIVES DE PLACE REJOINTS PAR **LES FILIALES**

PRINCIPLES FOR RESPONSIBLE INVESTMENT (PRI)



Plusieurs filiales du groupe ont adhéré aux Principles for Responsible Investment (PRI), une initiative lancée par des investisseurs en partenariat avec l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI) et le Pacte Mondial des Nations Unies. Arkéa Asset Management participe notamment au groupe de travail dédié aux droits humains.

CHARTRE POUR FAVORISER LA PARITÉ FEMMES-HOMMES DANS LE CAPITAL INVESTISSEMENT ET LES ENTREPRISES DE FRANCE INVEST



Arkéa Capital est signataire de cette Charte.

CHARTRE D'ENGAGEMENT SUR LE PARTAGE DE LA VALEUR DE FRANCE INVEST



Arkéa Capital est signataire de cette Charte.



PÉRIMÈTRE

La présente politique droits humains du groupe Crédit Mutuel Arkéa couvre les trois domaines suivants

- ▶ Les **activités financières** :
 - > **financement** ;
 - > **capital-investissement** ;
 - > **gestion d'actifs⁶** ;
 - > **investissement pour compte propre** ;
 - > **services de banque et d'assurance** ;
- ▶ la gestion de ses **Ressources Humaines** ;
- ▶ la politique d'**achats** de biens et de prestations de services.

Selon l'activité concernée, l'influence du Crédit Mutuel Arkéa en faveur du respect des droits humains n'est pas la même.

6 - activités de gestion d'actifs réalisées par Arkéa Asset Management

3

DROITS HUMAINS
ET SPHÈRE D'INFLUENCE

Sur la base des traités et des principes internationaux de référence, le Crédit Mutuel Arkéa a retenu huit droits humains sur lesquels concentrer sa vigilance et ses dispositifs au regard de ses activités et de sa sphère d'influence.

► **Droit à la non discrimination et lutte contre les inégalités**

► **Droit à la santé, à la sécurité et à un milieu de travail sûr et salubre**

A noter : les risques d'atteinte grave en matière de santé et de sécurité font l'objet d'une analyse spécifique dans le plan de vigilance du groupe Crédit Mutuel Arkéa, conformément à la réglementation française sur le devoir de vigilance⁷.

► **Droit de consultation des travailleurs, liberté d'association, droit de grève**

► **Abolition du travail forcé et de l'esclavage moderne**

► **Abolition du travail des enfants**

► **Respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel**

► **Droit à l'éducation et à la formation**

► **Droits des communautés, des peuples autochtones et des minorités**

SPHÈRE D'INFLUENCE

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa reconnaît sa propre responsabilité en qualité d'acteur économique et veille à réduire les potentielles incidences négatives de ses activités sur les droits humains, et ce, sur sa sphère d'influence, directe et indirecte.

► **Influence directe :**

> sur les droits des salariés du groupe Crédit Mutuel Arkéa et des clients particuliers bénéficiaires des services de banque et d'assurance proposés par les entités du groupe.

► **Influence indirecte :**

> sur les droits

- des salariés des entreprises et des institutionnels que les entités du groupe financent et des contreparties dans lesquelles les entités du groupe investissent, ainsi que les salariés de leurs chaînes d'approvisionnement ;
- des salariés des fournisseurs et prestataires du groupe ainsi que les salariés de leurs chaînes d'approvisionnement.

> sur les droits des consommateurs des produits et services proposés par les entreprises que les entités du groupe financent et par les contreparties dans lesquelles les entités du groupe investissent ;

> sur la société civile en général, qui peut être affectée par les activités financées par le groupe.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa a conscience que **la connaissance des chaînes de valeur est un exercice complexe** et adopte **une démarche d'amélioration continue** dans la mise en place d'une diligence raisonnable.

⁷ - Ce document est intégré au document d'enregistrement universel, accessible sur le site institutionnel cm-arkea.com

Dans le cadre de ses activités le groupe Crédit Mutuel Arkéa peut influencer directement et indirectement les droits humains de différentes catégories d'individus. Il a conscience que la connaissance des chaînes de valeur est un exercice complexe et adopte une démarche d'amélioration continue dans la mise en place d'une diligence raisonnable.



4

INTÉGRATION DES ENJEUX DE DROITS HUMAINS DANS LES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

ÉVALUATION DES PRINCIPALES POTENTIELLES INCIDENCES NÉGATIVES AU NIVEAU GROUPE

Une évaluation des potentielles incidences négatives sur les droits humains est réalisée chaque année, depuis 2017, à l'échelle du groupe Crédit Mutuel Arkéa, dans le cadre de ses activités financières. Elle porte sur les huit droits humains présentés dans la partie 3 de la présente politique.

Il s'agit d'évaluer les impacts indirects liés aux investissements réalisés par le groupe auprès d'entreprises et de souverains ou dans le cadre de financements⁸.

Cette analyse permet notamment aux organes de gouvernance du Crédit Mutuel Arkéa de disposer d'une vision globale des encours de financements et d'investissements réalisés dans des zones géographiques ou des secteurs d'activité à potentielles incidences négatives en matière d'atteinte grave aux droits humains.

L'analyse intègre ainsi deux dimensions d'incidences négatives potentielles :

► les incidences négatives liées aux pays ;

► les incidences négatives liées aux secteurs d'activité.

La présence potentielle de personnes vulnérables, les plus susceptibles de subir des atteintes à leurs droits (comme les enfants, les personnes handicapées, les salariés peu qualifiés...), est également prise en compte à travers ces deux dimensions.

Analyse par pays

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa a développé une méthodologie permettant de coter les pays suivant trois niveaux d'incidences négatives potentielles en termes d'atteinte aux droits humains : incidence négative faible, moyenne ou forte.

Elle se base sur un référentiel construit en interne qui s'appuie sur des données publiques reconnues pour chaque pays⁹.

Les sources publiques utilisées sont décrites dans le compte-rendu annuel du plan de vigilance du groupe intégré au Document d'enregistrement universel, accessible sur le site cm-arka.com

Analyse par secteur d'activité

En complément de l'analyse par pays, le groupe a également développé une matrice sectorielle des risques ESG. Cette matrice permet notamment d'identifier les secteurs d'activité qui seraient les plus susceptibles d'avoir des incidences négatives sur la santé-sécurité des personnes et des travailleurs en particulier.

Elle s'appuie notamment sur la matrice SASB (Sustainability Accounting Standards Board)¹⁰.

En complément de la cotation à deux dimensions réalisée à l'échelle du groupe, des évaluations plus fines et adaptées aux différents métiers sont réalisées par les entités du groupe sur leurs périmètres d'activité respectifs. Elles permettent de renforcer le niveau de diligence raisonnable à l'échelle des métiers et de mettre en place des actions d'atténuation. Les dispositifs afférents seront précisés à partir de la page 13 de la présente politique.

8 - L'analyse pourra être ultérieurement enrichie par l'évaluation de l'impact indirect de ses opérations sur les consommateurs et la société civile.

9 - Les données publiques utilisées sont en lien avec le nombre de traités internationaux ratifiés ; l'atteinte au droit de consultation des travailleurs, liberté d'association et droit de grève ; l'accès à l'éducation des enfants ; la discrimination homme-femme et LGBT ; le recours au travail des enfants, la pratique de l'esclavage moderne ; la législation sur la protection de la vie privée. L'analyse peut présenter certaines limites en raison du manque de données pour certains pays. De plus, les différentes implantations des filiales d'une entreprise financée, nécessaires pour affiner la cotation, ne sont pas toujours connues ; la cotation des incidences négatives par pays s'applique au souverain concerné et aux entreprises dont le siège social est implanté dans ce pays.

10 - <https://sasb.org/standards/> - Le Crédit Mutuel Arkéa utilise les normes "SASB Disclosure Topics and Engagement Guide Questions" dans le cadre de ses travaux.

DISPOSITIFS D'ATTÉNUATION AU NIVEAU GROUPE

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa applique différents dispositifs visant à atténuer les potentielles incidences négatives sur les droits humains à l'échelle du groupe.

Application d'un filtre d'exclusion basé sur le Pacte Mondial des Nations Unies

Depuis fin 2024, le Crédit Mutuel Arkéa s'interdit les financements et investissements aux acteurs qui contreviennent **aux principes du Pacte Mondial, aux conventions de l'OIT et aux principes directeurs de l'OCDE**.

Cette interdiction s'applique au périmètre :

- ▶ des placements de trésorerie et investissements du Crédit Mutuel Arkéa ;
- ▶ aux financements réalisés par le Crédit Mutuel de Bretagne, le Crédit Mutuel du Sud-Ouest, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et Arkéa Crédit Bail ;
- ▶ les investissements directs d'Arkéa Capital ;
- ▶ les activités de gestion d'actifs réalisées par Arkéa Asset Management¹¹
- ▶ les investissements réalisés par Suravenir et Suravenir Assurances

L'application de cette interdiction s'appuie sur une liste d'acteurs identifiés via des données externes et une analyse interne réalisée par les équipes ESG d'Arkéa Asset Management.

Politiques d'encadrement et d'exclusion de secteurs ou pratiques à incidences négatives

Le groupe déploie depuis 2019 des politiques sectorielles d'encadrement, voire d'exclusion, de secteurs ou pratiques à incidences négatives majeures au niveau de l'environnement, du social et de la gouvernance.

Ces politiques visent des secteurs reconnus pour leurs incidences négatives sur les droits humains, soit par **leur action directe sur les salariés des entreprises impliquées dans leur chaîne de valeur**, soit par **leur action indirecte sur les droits et la santé des populations vivant sur les lieux de production ou pouvant être impactées par leurs activités**.

Ces politiques d'exclusion concernent des acteurs de la production et de l'exploitation du charbon, du pétrole et du gaz d'origine fossile, des armes controversées, du tabac¹².

Par ailleurs, dans le cadre de politiques d'accompagnement de certains secteurs d'activité, le groupe s'engage également à porter une vigilance particulière quant à certaines pratiques contraires au respect des droits humains. C'est le cas notamment du recours intentionnel à la main-d'œuvre illégale dans les exploitations agricoles.

Analyse de controverses

L'identification, la qualification et la gestion des controverses, dont celles liées aux violations des droits humains, sont intégrées **dans de nombreux process des activités du groupe** (gestion d'actifs, capital-investissement, financements soumis au comité de crédit d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels).

Une recherche de controverses est également menée dans le cadre des opérations de croissance externe du Crédit Mutuel Arkéa.

Engagements environnementaux

Les études reconnaissent que le changement climatique et la perte de biodiversité ont des incidences négatives sur de nombreux droits humains, comme les droits à la vie, à l'alimentation, à l'eau, à la santé...

Par ses engagements et ses plans d'actions en faveur de la lutte contre le changement climatique, le groupe Crédit Mutuel Arkéa contribue donc également à la préservation des droits humains. La Stratégie climat du groupe Crédit Mutuel Arkéa et les rapports dédiés sont accessibles sur cm-arka.com

Ces dispositifs, en place à l'échelle du groupe, sont complétés par des dispositifs spécifiques à chaque activité, présentés ci-après.

¹¹- ensemble des investissements réalisés par les produits (OPCVM ou FIA) gérés de manière active (hors exposition indiciaire en hors-bilan), fonds dédiés et mandats dédiés en titres vifs, sous réserve de l'accord des investisseurs. Sont exclus : les fonds de multigestion, les fonds structurés et indiciaires conçus avant 2023, les fonds externes dans lesquels sont investis les fonds d'Arkéa Asset Management et mandats de gestion.

¹²- culture, fabrication et commerce de gros

DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES À LA GESTION D'ACTIFS

Les politiques d'investissement d'Arkéa Asset Management intègrent à différents niveaux la prise en compte des incidences négatives sur les droits humains.

Intégration des droits humains dans la notation ESG

Arkéa Asset Management évalue la performance extra-financière des émetteurs afin de ne retenir que ceux qui présentent une gestion des risques ESG de qualité.

Pour les entreprises, la méthode de calcul repose sur l'analyse de MEI (Material ESG Issue). Elle intègre notamment le respect des droits humains dans l'ensemble de la chaîne de valeur dont les relations avec les communautés. Les indicateurs agrégés par ces MEI portent eux-mêmes sur des critères quantitatifs, comme les taux d'accidents du travail des travailleurs de l'entreprise et de ses fournisseurs, et qualitatifs comme la formalisation de politiques ou les normes ISO. La notation ESG est ensuite pondérée par une analyse de controverses incluant les enjeux des droits humains.

Ce processus de notation couvre aussi les investissements dans des titres émis par des souverains : la protection des droits humains et des droits politiques (démocratie, liberté d'expression...) ainsi que la sécurité (guerre, violence...) sont pris en compte dans l'attribution de la note ESG des pays.

Pour certains fonds, Arkéa Asset Management s'est engagé à suivre un indicateur de durabilité lié à l'adoption de politiques de protection des droits de l'Homme par les entreprises dans lesquelles ces fonds sont investis.

Approche d'engagement

► Les droits humains constituent un élément central de la politique d'engagement d'Arkéa Asset Management, en cohérence avec la Raison d'être du Crédit Mutuel Arkéa. Il s'agit d'une approche qui vise, dans un premier temps, à **engager**

un dialogue constructif avec certaines sociétés, sélectionnées au regard des enjeux de gestion et priorités fixées, dont la notation extra-financière serait en dessous de la moyenne de leur secteur.

► Le second objectif est d'encourager le développement de la finance responsable en participant à **des actions d'engagement collectif comme l'initiative de place menée par les PRI** : influencer les entreprises à changer leurs pratiques, en participant activement à l'intégration totale des principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme grâce à des actions d'engagement, de déclarations publiques et d'exercice du droit de vote actionnarial.

DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES AU CAPITAL-INVESTISSEMENT

Arkéa Capital, filiale du Crédit Mutuel Arkéa spécialiste du capital-investissement, est engagée dans une démarche volontariste de prise en compte des droits humains, tant dans la prise de décisions d'investissements que dans le suivi des participations en portefeuille. Arkéa Capital participe notamment au groupe de travail dédié aux droits humains organisé par la commission Sustainability de France Invest.

Évaluation des potentielles incidences négatives

Arkéa Capital concentre ses prises de participation au capital d'entreprises dont les sièges sociaux se situent en France.

Les principales incidences négatives identifiées sur les droits humains sont liées à la localisation géographique des éventuelles filiales, aux chaînes d'approvisionnement et aux process industriels utilisés. Ils concernent principalement :

- ▶ Droit à la non discrimination et lutte contre les inégalités
- ▶ Droit à la santé, à la sécurité et à un milieu de travail sûr et salubre
- ▶ Abolition du travail forcé et de l'esclavage moderne
- ▶ Abolition du travail des enfants
- ▶ Droits des communautés, des peuples autochtones et des minorités

L'analyse se base sur un référentiel sectoriel interne, construit à partir de la matrice SASB¹² (Sustainability Accounting Standards Board), qui intègre les droits des salariés de l'entreprise et de la chaîne d'approvisionnement ainsi que les droits des consommateurs et des communautés.

En phase d'investissement, la mise à jour de l'évaluation des principales incidences négatives et des mesures d'atténuation est réalisée à partir d'un reporting ESG annuel et d'un dialogue avec l'entreprise. Ce reporting ESG comporte un volet social et un volet achats responsables notamment.

Dispositifs d'atténuation

En phase de pré-investissement, sur les secteurs et entreprises identifiés comme pouvant être sources de potentielles incidences négatives, le dossier constitué pour la prise de décision d'investissement intègre une analyse des enjeux sociaux et des mesures d'atténuation prises par l'entreprise visant à s'assurer du respect des droits humains. Parmi les mesures étudiées, on peut citer : **l'obtention de labels et certifications, la réalisation d'audits internes ou externes dédiés aux enjeux sociaux ainsi que les politiques et actions santé-sécurité des salariés.**

En phase d'investissement, le pacte d'actionnaires intègre une clause éthique¹³ couvrant notamment les droits humains qui s'applique à l'ensemble des participations. **Un dialogue est initié avec les entreprises investies dont l'activité pourrait être à l'origine de potentielles incidences sur les droits humains.**

WE POSITIVE INVEST 2

Dans le cadre de son fonds à impact We Positive Invest 2, Arkéa Capital investit dans des sociétés qui développent des solutions à une problématique sociale ou environnementale. Le **capital humain**, à travers l'éducation, la formation professionnelle, l'inclusion et la qualité de vie au travail, ou encore la **santé**, intégrant le handicap, sont deux des secteurs retenus par le fonds, secteurs qui, intrinsèquement, promeuvent et favorisent le respect des droits humains.

12 - <https://sasb.org/standards/> - Le Crédit Mutuel Arkéa utilise les normes "SASB Disclosure Topics and Engagement Guide Questions" dans le cadre de ses travaux.

13 - Le pacte d'actionnaires intègre une clause éthique par laquelle les participations d'Arkéa Capital s'engagent notamment à ce qu'elles-mêmes et leurs filiales exercent leurs activités et veillent à ce que leurs fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services, français et étrangers, exercent leurs activités dans des conditions conformes aux principes généraux et règles résultant de la Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales du 4 novembre 1950, aux prescriptions et recommandations du Bureau International du Travail, notamment au regard de la protection de l'enfance et aux Principes pour l'Investissement Responsable.

DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES AUX INVESTISSEMENTS POUR COMPTE PROPRE

Les investissements dans des fonds pour compte propre du Crédit Mutuel Arkéa font l'objet d'une analyse ESG systématique qui intègre la dimension droits humains.

Dans le cadre des placements de trésorerie, la salle des marchés du Crédit Mutuel Arkéa prend également en compte la notation ESG des contreparties pour éclairer ses

prises de décisions. Cette notation est issue d'un fournisseur de données ESG et intègre des critères sur le respect des droits humains dont les controverses.

DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES AUX SERVICES BANCAIRES ET D'ASSURANCE

Certaines entités distribuent directement les services bancaires et d'assurance développés par le groupe à des clients particuliers. Dans cette configuration, le groupe a une influence directe en matière de risques d'atteinte aux droits humains et il porte une attention renforcée à deux d'entre eux :

- ▶ Droit à la non discrimination et lutte contre les inégalités ;
- ▶ Respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel.

Droit à la non discrimination et lutte contre les inégalités

De par son ADN coopératif, le groupe défend les valeurs d'inclusion et de solidarité. Au cours de l'année 2023, il a renforcé son engagement, en créant un fonds de dotation qui a vocation à centraliser une part importante des actions de solidarité et de mécénat pour en assurer un pilotage stratégique en lien avec la Raison d'être du groupe.

Ainsi, en complément des dispositifs réglementaires, le groupe a mis l'inclusion des personnes en situation de fragilité financière au cœur de son dispositif de mécénat. Il est déployé par les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest.

En matière d'accessibilité, des dispositifs sont déployés pour favoriser l'accessibilité physique des locaux. Des actions sont également menées autour de l'accessibilité numérique.

Respect de la vie privée et droit à la protection des données à caractère personnel des clients

La protection des données est un enjeu primordial pour le groupe.

Des sensibilisations régulières sont effectuées auprès des collaborateurs et tous les nouveaux recrutés se voient dispenser une formation au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) obligatoire. Un DPO (Délégué à la Protection des Données) a été désigné et tout

traitement de données personnelles dans l'entreprise intègre dès sa conception les principes du RGPD. Ce dispositif est encadré par une politique cadre des données personnelles, qui est déclinée au sein de chacune des entités du groupe.

Au-delà du RGPD, des mesures de sécurité sont imposées pour tous les traitements de données personnelles et sont couvertes par la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) du groupe. Cette politique, basée sur les normes ISO 27001 et 27002, établit les orientations générales selon lesquelles doivent être conduites l'identification, la réduction et la gestion des risques liés à tout dysfonctionnement ou à toute vulnérabilité des systèmes d'information du groupe, qu'ils soient accidentels ou intentionnels. De ces orientations générales découlent des politiques thématiques, procédures, règles, consignes opérationnelles. La politique est régulièrement mise à jour.

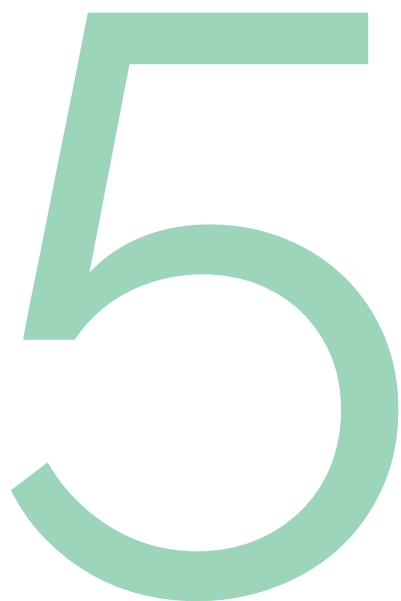
DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT AUX ENTREPRISES

Dans le cadre de ses activités de prêts aux entreprises, le Crédit Mutuel Arkéa a déployé un questionnaire de risques ESG.

Baptisé GRETA (pour Global Risk ESG Topics Assessment), il est destiné à collecter les données de risques ESG des grandes entreprises¹⁴ emprunteuses afin de déterminer leur cotation de risques ESG. Il vise en particulier à évaluer les mesures prises par les entreprises pour atténuer les risques ESG auxquelles elles sont exposées du fait de leur secteur d'activité.

Il intègre notamment des questions sur les thématiques de santé et sécurité au travail et sur le respect des droits de l'Homme et des conditions de travail pour les travailleurs de la chaîne de valeur.

La cotation de risques ESG est intégrée au processus d'octroi et formalisée dans la décision de crédit bancaire.



INTÉGRATION DES ENJEUX DE DROITS HUMAINS DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DU GROUPE

Le Crédit Mutuel Arkéa exerce une influence directe sur les droits de ses collaborateurs. En adéquation avec les valeurs qu'il défend, il place le respect et la promotion des droits humains au cœur de sa gestion des Ressources Humaines.

EVALUATION DES POTENTIELLES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES DROITS HUMAINS

L'évaluation des potentielles incidences négatives dans le cadre de la gestion des Ressources Humaines repose sur la localisation géographique des collaborateurs et sur la typologie des métiers exercés au sein du groupe. S'agissant des potentielles incidences négatives liées à la localisation géographique de ses activités, le groupe utilise la cotation pays développée en interne et décrite précédemment en partie 4. **Les différentes implantations du groupe se concentrent en Europe, avec la majeure partie des collaborateurs basés en France.**

Les principales natures de droits sur lesquelles concentrer la vigilance du

groupe et ses dispositifs sont :

- ▶ Droit à la non discrimination et lutte contre les inégalités
- ▶ Droit à la santé, à la sécurité et à un milieu de travail sûr et salubre
- ▶ Droit de consultation des travailleurs, liberté d'association, droit de grève
- ▶ Respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel
- ▶ Droit à l'éducation et à la formation

Une attention particulière est portée sur les cotations des potentielles in-

cidences négatives sur la santé-sécurité : toutes les entités du groupe évaluent leurs risques professionnels physiques et psychosociaux selon la même méthode de cotation. Une enquête annuelle auprès des salariés est réalisée en matière de risques psychosociaux, qui intègre notamment le volet "stress au travail".

Les principales potentielles incidences négatives identifiées sont détaillées dans le compte-rendu annuel du plan de vigilance du groupe, accessible dans le Document d'enregistrement universel sur le site cm-arka.com

14 - pour les clients entreprises de plus de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires. Dans le cas d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, cette analyse concerne les clients entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 10 millions d'euros et dont l'encours cumulé de crédits dépasse 10 millions d'euros. La grille est applicable au niveau du groupe risque et s'applique au SIREN de l'entreprise du groupe risque dont le chiffre d'affaires est le plus important.

DISPOSITIFS D'ATTENUATION

En complément des dispositifs réglementaires en vigueur, le groupe Crédit Mutuel Arkéa déploie des actions spécifiques en faveur des droits humains dans le cadre de la gestion des Ressources Humaines.

Favoriser le dialogue social, la liberté d'association et la consultation des travailleurs

Le groupe est ouvert à un dialogue social respectueux des différentes sensibilités et expressions. Chaque société du groupe dispose, selon ses propres obligations réglementaires, d'instances représentatives du personnel : délégués syndicaux, comités sociaux et économiques d'entreprise ou d'établissement. Il existe, par ailleurs, une instance d'informations économiques, sociales et organisationnelles : le Comité de groupe. Cette instance est informée de la situation et des perspectives de l'ensemble des entités. Au sein de l'Unité économique et sociale (UES) Arkade, des moyens supplémentaires à la réglementation sont accordés aux représentants du personnel via un accord relatif à la représentation du personnel et au droit syndical.

Le dialogue social se concrétise par la négociation et la signature d'accords d'entreprise concernant notamment les méthodes de travail, le handicap, le droit syndical, le télétravail, des accords détaillés dans le Document d'enregistrement universel sur le site cm-arkea.com

Promouvoir l'inclusion et la diversité

La promotion de l'inclusion et de la diversité constitue un axe fort de la politique RH du groupe. De nombreuses actions sont mises en place, principalement pour lutter contre les inégalités liées au sexe, à l'âge et au handicap.

Les équipes en charge des Ressources Humaines et les managers sont sensibilisés à la prise de conscience de leurs potentiels biais en matière d'inclusion et de leur impact sur leur prise de décisions.

Un travail important de partage des bonnes pratiques est mené au sein du groupe. Il comprend notamment le déploiement de programmes de formations dédiées : "Tous inclusif", "Recruter sans discriminer" ou encore "Boostons les potentielles", dispositif qui vise à accélérer l'accession des femmes aux postes à responsabilités.

Une organisation dédiée et des plans d'actions sont déployés au sein du groupe pour optimiser les conditions de travail des salariés en situation de handicap.

Le groupe développe également des actions spécifiques en faveur de l'emploi des jeunes et pour l'accompagnement de la fin de carrière de ses collaborateurs.

Par ailleurs, le groupe contribue au sein d'initiatives de place et de mouvements en faveur de l'inclusion et de la mixité.

Réduire le stress au travail et accompagner la santé mentale

Le stress au travail est un facteur d'incidence négative qui fait l'objet de plans d'atténuation dédiés. Une attention particulière est portée au "stress post-traumatique", avec notamment la mise en place de sensibilisations et de préventions, de dispositifs de sécurité et de protection ainsi que d'écoute et de soutien psychologique le cas échéant.

Certaines entités mènent également des actions de sensibilisation et de formation à la santé mentale avec

la mise en place d'outils dédiés comme une base documentaire à destination des salariés. Elle livre des clés de lecture et de compréhension pour appréhender les situations de mal-être et les facteurs de bien-être en entreprise. De plus, les référents RH (périmètre UES Arkade) sont formés à la détection et l'accompagnement de situations aiguës.

Prévenir et réduire le harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes

Le groupe porte une vigilance particulière au harcèlement moral et/ou sexuel et aux agissements sexistes. Ainsi, plusieurs entités du groupe ont déployé un dispositif d'alerte dédié. L'objectif est de clarifier la démarche de signalement pour libérer la parole. Ce dispositif d'alerte s'accompagne de la nomination de référents "anti-harcèlement" et d'actions de sensibilisation. Au niveau de l'UES Arkade, ce dispositif est complété par une communauté de bienVeilleurs.

Favoriser l'équilibre vie privée, vie professionnelle

Le Crédit Mutuel Arkéa encourage une organisation plus flexible du temps de travail des collaborateurs notamment par le déploiement d'accords de télétravail. L'entreprise est également attentive au droit à la déconnexion. Par ailleurs, il n'existe aucune discrimination entre les collaborateurs à temps plein et les collaborateurs à temps partiel concernant les avantages sociaux. Certaines entités du groupe ont également développé un dispositif d'aides aux aidants pour faciliter la prise en charge d'un proche malade ou en situation de handicap.

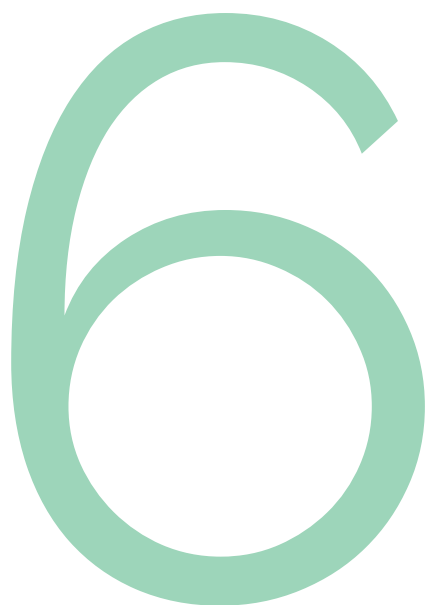
Développer des actions pour lutter contre les violences faites aux femmes

En 2021, le Crédit Mutuel Arkéa a signé le Manifeste des acteurs économiques pour l'élimination des violences faites aux femmes. Un manifeste qui comporte dix actions spécifiques que le groupe s'est engagé à respecter, dans l'objectif de mieux accompagner et protéger

les salariées victimes de violences intrafamiliales et de sensibiliser à cette cause. Des actions de sensibilisation sont réalisées auprès des collaborateurs, via notamment des conférences, des formations spécifiques pour les référents RH et un dispositif d'accompagnement spécifique peut être proposé pour les collaborateurs concernés.

Les différentes actions mises en œuvre par le groupe dans les domaines de la qualité de vie au travail et de la gestion des risques professionnels sont présentées dans le Document d'enregistrement universel, accessible sur le site cm-arkea.com

Le Crédit Mutuel Arkéa est également attentif au respect des droits humains vis-à-vis de ses administrateurs.



INTÉGRATION DES ENJEUX DE DROITS HUMAINS DANS LES ACHATS DE PRODUITS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

Le groupe est engagé dans une démarche d'achats responsable. Par ailleurs, il est signataire, depuis 2017, de la Charte "Relation fournisseur responsable".

EVALUATION DES POTENTIELLES INCIDENCES NÉGATIVES

L'appréciation des pratiques des fournisseurs et l'analyse de leurs potentielles incidences négatives sur les aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance s'appuient sur une cartographie, développée par l'Association française de normalisation (AFNOR). **Un outil dédié permet d'identifier les potentielles incidences négatives spécifiques à chaque famille d'achats et d'intégrer ainsi une forte granularité dans l'analyse.**

Les droits humains pris en compte concernent :

- ▶ Droit à la non discrimination et lutte contre les inégalités
- ▶ Droit à la santé, à la sécurité et à un milieu de travail sûr et salubre
- ▶ Droit de consultation des travailleurs, liberté d'association, droit de grève

▶ Abolition du travail forcé et de l'esclavage moderne

▶ Abolition du travail des enfants

▶ Respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

▶ Droit à la formation

DISPOSITIFS GÉNÉRAUX D'ATTÉNUATION

Application d'un filtre d'exclusion basé sur le Pacte Mondial des Nations Unies

Depuis fin 2024, le Crédit Mutuel Arkéa s'interdit le recours aux fournisseurs qui contreviennent **aux principes du Pacte Mondial, aux conventions de l'OIT et aux principes directeurs de l'OCDE**.

L'application de cette interdiction s'appuie sur une liste d'acteurs identifiés via des données externes et une analyse interne réalisée par les équipes ESG d'Arkéa Asset Management.

Clauses contractuelles et code de conduite

Les contrats noués par le groupe Crédit Mutuel Arkéa auprès de fournisseurs et prestataires intègrent impérativement des clauses relatives au respect du droit du travail, à la lutte contre la corruption et au respect des données personnelles.

Depuis 2017, un **Code de conduite fournisseur¹⁵** est également annexé **aux contrats du groupe**. Il intègre des exigences relatives aux droits du travail

et au développement du capital humain.

Par sa signature, le fournisseur s'engage à :

- ▶ ne pas avoir recours au travail forcé, au travail illégal, au travail des enfants ;
- ▶ ne pas faire preuve de discrimination ;
- ▶ respecter et protéger les données personnelles et la vie privée de ses collaborateurs ;
- ▶ refuser le harcèlement et la violence ;
- ▶ lutter contre les dérives sectaires.

Démarche de connaissance individuelle et d'évaluation RSE des fournisseurs

Au-delà de la cartographie de l'AFNOR, le groupe a renforcé **son niveau de connaissance individuelle des fournisseurs, par le déploiement, depuis 2021, de questionnaires RSE internes au groupe**. Ces évaluations sont intégrées dans les process d'achat en phase

d'appels d'offre et dans le suivi des relations d'affaires.

Les principaux fournisseurs, sur la base du chiffre d'affaires réalisé auprès du groupe et/ou du niveau de criticité de la prestation, sont également évalués via une prestation complémentaire souscrite auprès de l'AFNOR (évaluation ACESIA). Les enjeux de droits humains sont systématiquement intégrés dans ces analyses.

Gestion des controverses

Concernant l'identification et la gestion des controverses en matière d'achats, le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'appuie sur un outil dédié que ce soit en phase d'appel d'offres ou pendant la relation d'affaires. Dès lors qu'une controverse¹⁶ est identifiée, une grille d'analyse permet d'évaluer son degré de gravité et d'appliquer un dispositif dédié au traitement de la controverse. Par exemple, un fournisseur peut être écarté d'un appel d'offres pour une controverse d'atteinte aux droits humains.

DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES EN LIEN AVEC LA CARTOGRAPHIE DES POTENTIELLES INCIDENCES NÉGATIVES

L'outil de cartographie réalisé par l'AFNOR permet d'identifier les potentielles incidences négatives spécifiques à chaque famille d'achats. **Les critères de sélection intégrés dans les cahiers des charges sont ainsi adaptés et des dispositions contractuelles imposées aux fournisseurs selon les produits ou prestations concernés.**

Ces dispositions intègrent naturellement un volet droits humains et santé-sécurité. Par exemple, sont intégrées des clauses dédiées à

l'accessibilité, à la non-utilisation de produits dangereux pour la santé, au respect des process réglementaires en cas de procédés industriels à risque.

Ces actions ciblées sont déployées depuis 2020 par le Département Achats du groupe Crédit Mutuel Arkéa. Une révision annuelle est réalisée, via l'outil de cartographie, et de nouvelles exigences sont imposées aux fournisseurs si nécessaire. Le suivi du dispositif est assuré dans le cadre du plan

de vigilance du groupe, dont le compte-rendu annuel est intégré au Document d'enregistrement universel, accessible sur le site [cm-arkea.com](https://www.cm-arkea.com)

15 - https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/c_39674/fr/code-de-conduite/-/fournisseurs

16 - Cette recherche de controverses s'appuie sur une solution externe et est donc dépendante des données fournies par cet outil.

FORMATION DES ÉQUIPES EN CHARGE DES ACHATS

Les collaborateurs du Département Achats du Crédit Mutuel Arkéa ont été formés par l'AFNOR à l'utilisation de l'outil de cartographie des risques RSE.

Ils sont également sensibilisés aux recommandations et bonnes pratiques pour atténuer les potentielles incidences négatives sur les droits humains. Cette démarche est déclinée auprès de correspondants Achats dans différentes entités du groupe.

RECOURS AUX ENTREPRISES ADAPTÉES ET AUX ESAT

En cohérence avec ses valeurs et son ancrage territorial, le groupe Crédit Mutuel Arkéa promeut auprès de son écosystème le recours aux Entreprises Adaptées (EA) et aux Établissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT) pour certaines prestations.

Ces établissements contribuent fortement à l'insertion et la réinsertion professionnelle de personnes souvent éloignées de l'emploi. Dans le cadre de ses propres activités, le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'engage à faire progresser le volume des prestations réalisées par le secteur protégé.

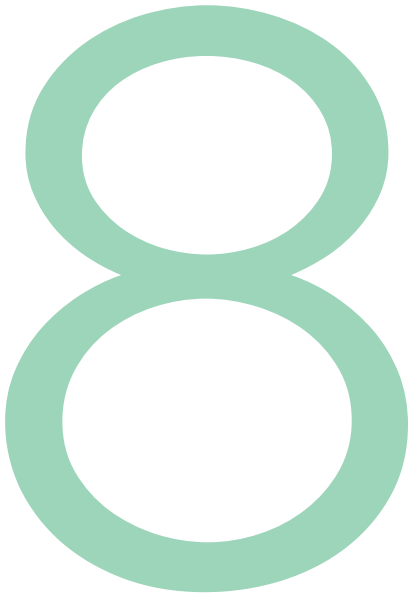
7 MÉCANISMES D'ALERTE

Dans le cadre de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a mis en place un mécanisme d'alerte portant exclusivement sur les risques d'atteinte grave en

matière de droits humains, de santé-sécurité et d'environnement.

Ce mécanisme est accessible aux salariés, aux prestataires et sous-traitants, et à toute personne, interne ou externe à l'entreprise, via le site cm-arkea.com

Certaines entités du groupe proposent également un dispositif d'alerte en cas de harcèlement moral et/ou sexuel ou d'agissements sexistes (cf. partie 5).



VALIDATION ET RÉVISION DE LA POLITIQUE

La présente politique a été validée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa le 26 janvier 2024.

Cette politique fera l'objet d'une révision régulière afin de s'inscrire en cohérence avec la trajectoire de progrès du groupe en matière de

prise en compte des droits humains et plus largement des enjeux extra-financiers.

La politique droits humains du groupe Crédit Mutuel Arkéa est publiée sur le site cm-arkea.com et, en interne, sur l'intranet du groupe.

Crédit Mutuel **ARKEA**

1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon

Tél. : 02 98 00 22 22

cm-arkea.com

@cmarkea

Crédit Mutuel Arkéa, société anonyme coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances.
Siège social : 1 Rue Louis Lichou 29480 Le Relecq-Kerhuon - SIREN : 775 577 018 RCS BREST.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est composé du Crédit Mutuel Arkéa, des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et de leurs caisses locales adhérentes, ainsi que d'une quarantaine de filiales spécialisées (Fortuneo, Monext, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Asset Management, Suravenir, Suravenir Assurances..).